AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-8-75 079253

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25

BULLETIN TECHNIQUE N° 72

25 AOUT 1975

CERCOSPORIOSE DE LA BETTERAVE

BETTERAVES

Malgré des conditions climatiques généralement défavorables à la maladie en Juillet-Août, des orages locaux et les irrigations ont permis d'observer des manifestations de cercosporiose dans quelques régions du Loiret (notamment au Nord d'Orléans et secteur de Bellegarde, Corbeilles, Montargis).

L'extension de la maladie et les dégâts éventuels dépendront des conditions climatiques ultérieures.

La cercosporiose provoque la formation de petites taches rondes, bordées de rouge-brun, disséminées sur les feuilles et dont la multiplication entraîne le dessèchement du feuillage.

Un traitement peut encore être envisagé dans les cas les plus graves, dans les parcelles irriguées, en utilisant une spécialité commerciale contenant l'une des matières actives suivantes : BENOMYL (150 g de matière active par ha) - CARBENDAZIM (150 g de matière active par ha) -- association de MANEBE et de METHYLTHIOPHANATE (1 000 g + 500 g de matière active par ha). Il est nécessaire d'épandre au moins 600 litres de bouillie par hectare.

MILDIOU DU TABAC

TABAC

Depuis le bulletin du 28 Juillet, la maladie a été décelée dans les communes suivantes :

Département d'Indre et Loire : FERRIERE-LARCON, LA CHAPELLE BLANCHE, CIRAN, BALLAN MIRE, SAINT BRANCH, LOCHE sur INDROIS, PERNAY, NEUILLE PONT PIERRE, PAULNY, BETZ LE CHATEAU, LIGUEIL, CUSSAY, PARCAY, COUESMES, METTRAY, LA FERRIERE, BUEIL de TOURAINE, DESCARTES, VOU, DRACHE, MARCE sur ESVES, FRANCUEIL, CHAMPIGNY sur VEUDE, RIVIERE, SAINT SENOCH.

Département du Loir et Cher : HUISSEAU sur COSSON, NOUAN sur LOIRE, VILLEBOUT, FEINGS.

Département du Loiret : LAILLY en VAL, MAREAU aux PRES

Les prescriptions des agents du SEITA et les dispositions contenues dans l'arrêté préfectoral rendant la lutte contre le Mildiou du tabac obligatoire doivent continuer à être appliquées avec rigueur.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX